

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district d'Orléans, en annexe de la séance du 2 pluviôse an II (21 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district d'Orléans, en annexe de la séance du 2 pluviôse an II (21 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 530;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36628_t2_0530_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

26

Les administrateurs [du district] de Villefranche annoncent que deux terres d'émigrés estimées 300 mille l. ont été vendues plus d'un million (1). (*Applaudissements*).

[*Villefranche-d'Aveyron, 24 niv. II. Au présid. de la Conv.*] (2).

« La vente des immeubles des émigrés de ce district qui a commencé ici depuis quatre jours, prouve combien peu on craint leur retour; deux objets estimés 380 579 l. 3 s. ont été vendus 1 125 440 l. de manière que les enchères les ont portés au-dessus de l'estimation 744 860 l. 3 s. 3 d. Cet empressément à acquérir cette nature des biens a arraché des larmes de dépit à nos reclus, et l'exécution de la loi du 17 frimaire concernant les pères et mères des émigrés leur a ouvert les yeux trop tard. Nous espérons que le mode d'exécution qu'elle annonce nous parviendra assez tôt pour ne laisser que fort peu d'intervalle entre la vente des biens de ces derniers en général non moins coupables que les premiers.

Nous osons vous annoncer d'avance que la foule ne sera pas moindre lors de ces enchères qu'on attend déjà avec impatience. »

CANDOUR, CAMBAT, J. BACH, MÉDAS.

27

L'agent national du district d'Orléans mande que l'on vend avec avantage les biens des condamnés ou des émigrés; un bien qui, il y a un an, a été vendu 36 000 liv. vient d'être remis en vente, parce que son acquéreur avait trompé la bonne-foi des administrateurs; il a été adjugé pour 68 mille livres (3).

Les administrateurs du district d'Orléans écrivent que des biens d'émigrés et de condamnés, estimés 69 160 liv., ont été vendus 143 710 liv.; ils rendent compte de l'anecdote suivante :

« Legrand de Melleray, ci-devant gentilhomme, avait acquis un domaine national. Avant de faire cette acquisition, il prévint l'administration que 23 arpens d'accruës devaient être compris dans la vente, attendu qu'ils faisoient partie du domaine. Le total de la contenance (sic) de la terre étoit porté à cent-soixante-quatre arpens dans le bail de celui qui jouissait. Legrand feignit de croire que les 23 arpens d'accruës devaient faire une augmentation à cette terre, et s'en rendit acquéreur. L'adjudication faite, il ne se trouva, y compris ces accruës, que la quantité portée dans le bail. Legrand savoit très bien qu'elle ne devoit pas être plus forte, mais en induisant l'administration en erreur, il avoit calculé le bénéfice qu'il devoit en retirer, et réclamoit une somme de six mille livres à titre d'indemnité. Sur le refus qu'on lui en fit, il exigea que son adjudi-

cation fut annulée, parce que l'on y avoit compris des objets qui n'avoient pas été estimés; et dans l'espoir que si cette terre étoit remise en vente elle ne s'élèveroit pas à une somme aussi forte, il s'appuya du moyen dont nous venons de parler auprès de l'administrateur des domaines nationaux. Sur l'ordre qu'il obtint de l'administration des domaines, le district consentit la nullité de la vente. Le domaine qui, dans le temps, n'avoit été vendu que 37 000 l., vient de l'être aujourd'hui 68 000 l., encore bien que l'on en ait distraït dix arpents de bois (1).

28

Les biens des émigrés se vendent au galop, écrivent les administrateurs [du district] d'Argentan. Un de ces biens, estimé 26 mille livres, a été adjugé 113 mille liv. Il a été déjà vendu dans ce district pour 5 millions 374 mille liv. de ces domaines, quoique l'estimation n'en fût portée qu'à 1 million 874 mille 988 liv. (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Argentan, 28 niv. II*] (4)

« Citoyen président,

La Montagne de la liberté s'élève à grands pas dans les airs et bientôt on en verra le sommet planer sur la surface de l'univers. Cette sainte Montagne renferme une source dans laquelle l'espèce humaine ira chercher son bonheur et sa félicité. Chaque jour voit sortir de ce rocher, une eau sacrée qui régénère la France et lui donne la vie politique.

Dis, à la Convention, Citoyen président, qu'elle continue de remplir avec le même courage, et la même énergie, ses importants travaux jusqu'au moment où le sol de la liberté sera purgé de ses ennemis de tout genre, et de toute espèce.

Dis-lui, que ce grand ouvrage, ce chef-d'œuvre en politique; le décret du 14 frimaire sur le gouvernement révolutionnaire a sauvé la République.

Apprends-lui que le crédit national est relevé, et que nous vendons avec succès les biens nationaux tant des émigrés, que des anciens établissements ecclésiastiques et autres, qu'aux dernières adjudications que nous avons faites les 26 et 27 du courant, un bien dont la valeur principale s'élevait à 26 642 l. d'après les prix de la location a été vendu 113 960 l.

Dis-lui que déjà la totalité des ventes de biens nationaux de notre district se montait à 5 374 950 l. et que la différence entre le prix de l'estimation, soit d'après les baux, soit d'après les expertises, et celui de la vente est de 1 874 988 l.

Que les cloches de notre district, en cessant de servir l'orgueil du fanatisme, seront bientôt toutes à la disposition du ministre, à l'exception d'une seule par clocher, pour être employées plus utilement à servir la cause de la liberté et de l'égalité.

Dis-lui que les offrandes en chemises, souliers, et autres effets pour les défenseurs de la République, arrivent de toutes les parties de notre

(1) J. Sablier, n° 1091. Mention dans *Bⁱⁿ*, 2 pluv. (suppl¹); *J. Fr.*, n° 485; *J. Paris*, n° 387; *Mon.*, XIX, 272; *M.U.*, XXXVI, 42; *C. Eg.*, n° 522.

(2) *C* 291, pl. 930, p. 16.

(3) *M.U.*, XXXVI, 42; *C. Eg.*, n° 522. Mention dans *Mon.*, XIX, 272; *J. Fr.*, n° 485; *J. Sablier*, n° 1091.

(1) *Bⁱⁿ*, 2 pluv. (suppl¹).

(2) *J. Paris*, n° 387. Mention dans *J. Sablier*, n° 1091; *J. Fr.*, n° 485; *C. Eg.*, n° 522; *M.U.*, XXXVI, 42; *Rép.*, n° 33; *Audit. nat.*, n° 486.

(3) *Bⁱⁿ*, 2 pluv. (suppl¹).

(4) *C* 291, pl. 930, p. 11.